

QUESTION ÉCRITE E-1562/05
posée par Brice Hortefeux (PPE-DE)
à la Commission

Objet: Traite des êtres humains

Selon une étude rendue publique le 7 avril dernier par une fondation privée, la prostitution, le tourisme sexuel et la pornographie infantine ont atteint un niveau alarmant en Europe. Les mafias considèrent aujourd'hui le trafic d'êtres humains plus rentable et moins dangereux que la drogue.

Des sources d'Interpol indiquent qu'un proxénète installé en Europe gagne 110 000 euros par an pour une prostituée.

La traite des êtres humains touche en Europe entre 120 000 et 500 000 personnes. La pornographie représente un chiffre d'affaires de 52 milliards d'euros et a envahi l'Internet.

En septembre 2003, le nombre de sites utilisant des enfants aurait augmenté de 46 %, selon l'association française Le Bouclier. L'ONG Child Right Organisation à Amsterdam, évalue à 15 000 le nombre d'enfants prostitués, soit 11 000 de plus qu'en 1996!

La cause principale de la multiplication de ce commerce d'un autre âge, réside dans la disparité des législations nationales des pays membres en matière d'exploitation sexuelle.

Dans ce contexte, la Commission pourrait-elle indiquer si une réflexion ou des mesures concrètes pour lutter contre ce fléau, ont été envisagées au niveau communautaire?